

LA DREETS EN REMPART A LA BRUTALITE DU GROUPE VERPACK

**KORUS PACKAGING du Groupe VERPACK vient de se faire retoquer !
L'inspection du travail n'a pas autorisé le licenciement du délégué syndical !**

Depuis vingt années Frédéric faisait le job. Qu'il s'agisse de la conduite de la machine à dorer à chaud ou de celle de son mandat syndical, ce salarié accomplissait ses tâches et son « casier » était vierge du moindre « avertissement ». Mais cela était sans compter sur une lubie soudaine de sa direction qui a décidé le 3 novembre, cinq jours avant les élections professionnelles auxquelles il s'était présenté candidat, qu'il fallait faire place nette, et le virer...

Pendant près de 50 jours il a été écarté de l'entreprise par une mise à pied conservatoire totalement abusive, ce qui n'a pas échappé à l'inspecteur en charge de se prononcer sur la demande de licenciement par VERPACK. Sur les trois griefs qui lui sont reprochés, dans l'enquête contradictoire, l'employeur reconnaît lui-même que pris isolément ces faits sont non fautifs... Sur le troisième, tous s'accordent à reconnaître que Frédéric n'a pas cherché volontairement à créer un trouble, ni porter atteinte à la santé morale ou physique des salariés. **Alors pourquoi tout ce Bazard ?**

Qu'en aurait-il été si ce salarié n'avait pas eu l'appui syndical ? En l'absence d'une solidarité collective nécessaire au sein d'une entreprise en pareil cas, tout salarié non « protégé » et non syndiqué se serait vu viré sur le champ avec perte et fracas ! Et cessons les chimères, avoir par la suite eu gain de cause au tribunal des prudhommes n'aurait jamais compensé la perte de son emploi ! Nous avons pu le constater dans d'autres entreprises, c'est bien quand les salariés non guère pu, ou voulu, spontanément et collectivement réagir que le syndicat a joué, lui, un rôle prépondérant. Nous avons épaulé quotidiennement Frédéric et avons présenté à l'inspection du travail un dossier solide démontrant les errements incroyables de la Direction du Groupe VERPACK dans ce dossier.

Pour la suite ?

- Frédéric va être intégralement payé de toute sa mise à pied conservatoire et reprendre son travail.
- Puisque le premier tour des élections lui a conféré la représentativité nécessaire, et n'a pas été contesté au contentieux, il a été désigné à nouveau délégué syndical.
- Il a négocié le protocole pour le seul deuxième tour des élections.
- Le syndicat va présenter une liste au second tour et nous appelons à candidature.
- Frédéric gardera en mémoire (comme le syndicat) le mauvais coup qui lui a été porté, tout en se projetant sur de possibles négociations collectives à tenir, voire dénonciation d'accord si cela s'avérait pertinent du point de vue de la section syndicale. **Nous vous invitons donc à renforcer cette dernière pour définir collectivement les orientations à prendre.**

Bordeaux le 18 décembre 2022